

DEMANDE DE DÉROGATION DE COMMUNE

2024-2025

Commune de résidence : CERGY..... Commune d'accueil :

Ecole souhaitée :

**A NOUS RETOURNER, COMPLETEE, AVANT LE 13 avril 2024
A DEFAUT VOTRE DEMANDE NE SERA PAS INSTRUITE,
SAUF DEMENAGEMENT REALISE APRES CETTE DATE, SUR JUSTIFICATIF**

- 1ère demande Passage au CP

Enfant	
Nom :	Prénom :
Date de naissance:	Classe:.....
Adresse :	
Représentant légal n°1 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> autre :	Représentant légal n°2 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> autre :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse (si différente de l'enfant) :	Adresse (si différente de l'enfant):
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
MOTIF DE LA DEMANDE (fournir courrier et justificatifs nécessaires)	
<input type="checkbox"/> Absence d'un service d'accueil pré ou post scolaire dans la commune de résidence <input type="checkbox"/> Capacité d'accueil insuffisante dans la commune de résidence <input type="checkbox"/> Affectation par l'Inspection de l'Education Nationale dans une classe spéciale (ULIS) <input type="checkbox"/> Frère ou sœur déjà dans l'école (préciser nom, prénom, école et classe pour l'année scolaire 2024-2025) : - - <input type="checkbox"/> Passage en CP <input type="checkbox"/> Autres motifs que ceux mentionnés ci-dessus :	

Le À..... Signature des parents (ou du tuteur légal) :

Décision de la commune de résidence	Décision de la commune d'accueil
Avec convention: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Sans convention : <input type="checkbox"/> Favorable : Participation aux frais de scolarité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Participation aux frais périscolaires : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Défavorable	Avec convention: <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Facturation périscolaire hors commune <input type="checkbox"/> Défavorable Sans convention : <input type="checkbox"/> Favorable : Si la commune de résidence ne participe pas aux frais périscolaires : <input type="checkbox"/> Facturation périscolaire au quotient familial <input type="checkbox"/> Facturation périscolaire hors commune <input type="checkbox"/> Défavorable
Le Le Maire	Le Le Maire

Décision de la commune de résidence après recours	Décision de la commune d'accueil après recours
<p>Avec convention:</p> <input type="checkbox"/> Favorable	<p>Avec convention:</p> <input type="checkbox"/> Favorable
<input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Facturation périscolaire au quotient familial
<p>Sans convention :</p> <input type="checkbox"/> Favorable :	<input type="checkbox"/> Facturation périscolaire hors commune
Participation aux frais de scolarité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Défavorable
Participation aux frais périscolaires : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<p>Sans convention :</p> <input type="checkbox"/> Favorable :
<input type="checkbox"/> Défavorable	Si la commune de résidence ne participe pas aux frais périscolaires :
	<input type="checkbox"/> Facturation périscolaire au quotient familial
	<input type="checkbox"/> Facturation périscolaire hors commune
	<input type="checkbox"/> Défavorable
<p>Le</p> <p>Le Maire</p>	<p>Le</p> <p>Le Maire</p>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'accueil général de l'Hôtel de Ville en composant le numéro suivant : 01 34 33 44 00.

PROTECTION DES DONNEES

La commune a mis en place des formulaires de demande de dérogation de Commune pour permettre à des familles résidant à Cergy d'être scolarisés dans des communes extérieures et à des familles hors cergy d'être scolarisés à Cergy. La base légale du traitement est l'obligation légale (cf. article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données).

Les informations sont recueillies via un formulaire papier, puis enregistrées dans des fichiers Excel.

Le maire est responsable du traitement des données.

Vos données personnelles sont enregistrées et conservées pendant 5 ans :

- *par la mairie, pour le formulaire papier et les justificatifs fournis dans le service pôle vie scolaire dans des classeurs qui sont fermés dans des armoires. Ensuite ces dossiers sont envoyés au service archivage*
- *Ces dossiers (formulaires et justificatifs) sont scannés via notre réseau où ils sont sauvegardés*

Le traitement de ces données a pour finalité de permettre à votre (vos) enfant(s) d'être scolarisé(s) dans une école et de fréquenter les périscolaires.

Les destinataires de ces données sont :

- *Les membres de la commission de dérogation qui statuent sur les demandes*
- *Les directeurs d'école et les services partenaires de la mairie exemple (Cergy Famille)*
- *la commune concernée par votre demande*

Vous pouvez accéder à vos données ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie postale : Madame Guillemette Besson, Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture, BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex ou par courriel dpo@cergy.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.